

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valerie Demers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/657792803cad787048d69b79>

Date d'obtention : 2021-04-12 19:14:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Première étape : Rencontrer la personne qui dénonce afin de remplir la grille avec elle

Deuxième étape : Juger si c'est un acte malveillant ou un acte impulsif

Troisième étape : Si c'est un acte malveillant, il faut contacter la service de police immédiatement. Il faut aussi faire une rencontre avec l'élève en question afin de lui expliquer la situation et lui confisquer son cellulaire si l'on croit qu'il y a des images ou des vidéos à l'intérieur.

Troisième étape : Si c'est un acte impulsif, nous rencontrons l'élève en question afin de remplir le questionnaire avec lui et nous contactons la police par la suite afin de les aviser. Si nous croyons qu'il y a des images ou vidéos sur son cellulaire, nous le confisquerons et le remettrons à la police.

* S'il y a des témoins, nous les rencontrerons avec de rencontrer la personne en faute.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut rencontrer la personne qui vient faire la plainte en premier même si ce n'est pas la personne impliquée directement.

Je retiens aussi que nous ne faisons pas la méthode Sexto si c'est un parent qui vient de lui-même.

Je retiens qu'il est important de faire la méthode avec tous les gens impliqués.

Je retiens qu'il est important de confisquer l'appareil en cas de doute.

Je retiens que nous appliquerons la méthode Sexto avec un élève même si cela se produit avec une personne à l'extérieur de l'école afin de l'accompagner dans cette démarche.

Je retiens aussi qu'une fois que nous avons terminé notre méthode Sexto, nous ne rencontrons plus de témoins même si c'est la demande d'un policier.

Finalement, je retiens que nous ne donnons aucune information aux journalistes et que nous les inviterons à communiquer avec la personne adéquate au centre de services scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais que l'étape la plus délicate est lorsque l'on rencontre une personne qui a agi de manière malveillante. Je crois que cela ne doit pas toujours être simple pour confisquer l'appareil. Par ailleurs, l'élève sera fort probablement en réaction alors, je crois que cela pourrait s'avérer plus délicat. De plus, je crois que cela peut être délicat aussi lorsque l'élève veut absolument te montrer la photo afin qu'on croit ce qu'il nous dit. Toutefois, je crois que si tout cela est fait dans la bienveillance et le respect et bien tout se déroulera bien.